

Réunion ordinaire du mercredi 17 juin 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 juin 2020, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 12 juin 2020, s'est réuni à la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, SOLANA-LASSALLE Maryline, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, DROUART Sandrine et MARSEILHAN Maurice.

Conseillers excusés, aucun

Conseillers absents : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15 voix

Mme RIVIERE est désignée.

❖ **Ordre du jour** :

❖ **Tirage des Jurés d'Assises** :

En présence de M. Olivier SOUARD, Maire d'Antras, il a été procédé au tirage au sort des 3 jurés d'Assises, 1 pour Antras, 2 pour Jegun.

M. Guy LAPEYRE explique que ce n'est pas une obligation de réaliser cette désignation au cours d'un conseil municipal mais qu'il souhaite tout de même conserver cette tradition.

Après tirage au sort du numéro de page et du numéro de ligne, Mme Francine PERUSIN est désignée pour la commune d'Antras, ainsi que Mme Marlène DOZE et Mme Josiane LAZARINI pour la commune de Jegun.

M. le Maire d'Antras quitte la salle à l'issue de ce tirage au sort.

❖ **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 03 juin 2020** :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, Mme Maryline SOLANA-LASSALLE fait remarquer que SOLANA ne prend qu'un seul N et Mme Florianne CLAVERIE indique que son prénom en prend deux. En l'absence d'autres observations, M. Guy LAPEYRE soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 15.

❖ **Remerciements** :

M. Guy LAPEYRE fait ensuite part des remerciements des familles endeuillées :

- la famille ESPIAU pour le décès de « Mimi » ESPIAU

❖ **Informations diverses** :

M. le Maire informe le Conseil des **félicitations** adressées à l'ensemble du conseil municipal pour le résultat des élections municipales de la part de Franck MONTAUGE (sénateur du Gers), d'Alain DUFFOURG (Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers) et de M. FOURCADE (ancien maire de Lavardens).

M. Guy LAPEYRE précise qu'un appartement de la résidence pour personnes âgées a été loué et que trois autres ont fait l'objet d'options. A ce jour et si les options sont confirmées, il ne reste qu'un T1 de libre à la résidence et un T3 au-dessus de l'école.

M. le Maire indique qu'il a eu le 16/06/2020 au soir une réunion avec la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne concernant **l'accueil des enfants au centre aéré en juillet et en août**. A sa stupéfaction, il a appris que Jegun ne recevrait des enfants qu'en Août et encore uniquement dans l'hypothèse où la fête de Castéra aurait lieu, Jegun constituant « une solution de repli ». Il a fait part de son total désaccord sur le principe et doit échanger très prochainement avec les responsables de la communauté. M. LAPEYRE précise aussi que le centre doit ouvrir à 7h30 le matin afin de permettre aux parents qui travaillent sur Auch ou sur Condom de se rendre sur leur lieu de travail pour 8H.

M. Philippe BIAUTE ajoute que l'ouverture du centre de Jegun en août ainsi que l'ouverture dès 7h30 faisait partie des engagements pris par la communauté et que ces éléments sont un réel enjeu au niveau des emplois.

❖ Comptes rendus de réunions :

M. René PETIT dit qu'un **diagnostic des arbres du village** avait été réalisé en 2004 et précise qu'il a pris contact avec le Conseil Départemental qui réalise aussi des diagnostics de son côté sur les arbres bordant les routes départementales.

La société de Bordeaux qui travaille pour le Conseil Départemental propose de réaliser l'étude selon les tarifs proposés au département. Il y a 192 arbres sur le domaine public dans le village mais l'étude portera sur 156 arbres soit uniquement les marronniers et les platanes. Le prix proposé est de 2 670 € TTC pour la commune. L'intervention est programmée pour le mois d'août 2020. Il est rappelé à cette occasion que chaque fois qu'un arbre en mauvais état a été abattu, il a été remplacé par un autre arbre au moins.

M. Cédric ZANARDO fait le point sur le **programme voirie envisagé pour 2020**, les routes jugées les plus prioritaires sont les suivantes :

- la voie communale VC4 de la croix d'Enléjeau à la D150 vers Bonas
- la VC 11 de la sortie du virage à la Houtboué
- le lotissement des lilas
- le chemin d'accès à l'église qu'il est proposé de goudronner en bicouche jusqu'à la chaîne à la demande des riverains qui se plaignent des nuisances liées à la poussière.
- la VC2 chemin de la Bourdette du Martet
- la « rocade » d'Enléjeau : purge avec pose d'un drain

Plusieurs conseillers estiment que le goudronnage du chemin d'accès à l'église va dénaturer le site et sera peu esthétique. Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, le projet de goudronnage est retiré du programme 2020 et fera l'objet d'une réflexion pour trouver une autre solution.

M. le Maire indique qu'il a reçu le devis du **SDEG pour les changements de luminaires d'éclairage public** : Porte de Vic, à la Bâtisse, à l'entrée du village et rue de Bennwihr. Ce devis s'élève à 23 555.50 € HT et permettra à la mairie de bénéficier d'une subvention de 30% soit 7 066 €.

❖ Travaux :

M. Guy LAPEYRE dit que l'architecte contacté pour réaliser **l'esquisse des commerces** a rendu une esquisse et propose de projeter à l'aide d'un vidéo projecteur les documents établis.

Ces documents permettent de voir que « l'épicerie » serait située en rez-de-chaussée au niveau des allées et la boucherie au rez-de-chaussée de l'ancienne trésorerie. Au-dessus, seraient réalisés 4 ou 5 logements. Pour permettre de gagner de la place dans l'ancien bâtiment Péfau, l'architecte propose de relier les deux bâtiments par une passerelle qui passerait au-dessus de la rue chaude. Sur la façade vers l'entrée du village des terrasses seraient réalisées avec un habillage bois.

A ce stade du dossier, des contacts ont été pris avec le Toit Familial de Gascogne qui pourrait réaliser les travaux des appartements si la mairie les lui confie par le mécanisme d'un bail emphytéotique (les travaux sont réalisés par le preneur qui perçoit les loyers en contrepartie sur une durée à déterminer variable de 18 à 99 ans).

M. le Maire demande à chaque conseiller d'exprimer son point de vue sur le projet et tout particulièrement sur la passerelle. Une vraie discussion s'ouvre où les arguments d'esthétique, de sécurité, de gêne pour le passage de camions, des pompiers sont évoqués. Le directeur du Toit Familial a fait connaître son désaccord sur l'idée de passerelle, M. BIAUTE se demande si le projet des logements peut aboutir sans avoir recours à cet organisme.

❖ **Délibérations :**

❖ **Validation du Contrat Bourg Centre :**

M. Guy LAPEYRE demande aux conseillers qui ont reçu copie du contrat, s'ils ont des points à évoquer. Lui-même indique que deux erreurs ont été relevées sur le nombre de logements de la résidence de l'acacia 8 T1 et 7 T2 dans le contrat alors qu'en réalité ce sont 4 T1 et 11 T2. La deuxième inexactitude porte sur le nombre de visiteurs de la foire aux vins estimé à plus de 1.000 dans le contrat alors qu'il est bien plus élevé.

M. le Maire, après lecture de la délibération, demande l'autorisation de signer ce contrat.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Changement de la salle de réunion du Conseil Municipal :**

La salle de réunion actuelle ne pouvant accueillir les personnes à mobilité réduites et ne permettant pas de mettre en place les mesures barrières préconisées dans la crise COVID, il est proposé de changer de lieu pour les réunions du conseil jusqu'à ce que les travaux de la salle du conseil municipal soient réalisés. La salle d'exposition du Centre de Services permet de répondre aux exigences de l'article L 2121-7 du CGCT et cette salle est proposée comme nouveau lieu de réunion du conseil municipal.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Recrutement de contractuel :**

Il s'agit d'autoriser M. Le Maire à recruter pour une période de 18 mois consécutifs, mais scindée en 3 périodes de 6 mois reconductibles un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services techniques. M. le Maire propose d'ouvrir au budget les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel et demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel pour la période du 01/07/2020 au 31/12/2021.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

❖ **Autorisation de signature d'une convention avec le SDIS :**

M. Guy LAPEYRE indique qu'une réunion s'est tenue récemment avec le commandant BASTIEN du SDIS, le chef de corps Guillaume PUJOL et Jean-Pierre PONTONI pour

préciser les modalités de mise à disposition par la Mairie de Jegun des employés communaux pour les interventions, les formations et les colonnes de renfort. Une convention doit être signée pour définir toutes les modalités pratiques. M. le Maire indique que tous les employés communaux pompiers doivent se déclarer disponibles pendant leur temps de travail. La mairie assure toujours le maintien de salaire des agents pendant les interventions, les formations et la participation à des renforts dans d'autres régions, mais la commune ne demande pas de percevoir les vacations sauf en cas de soutien dans d'autres régions.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 15

- **Questions diverses :**

- Florianne CLAVERIE explique qu'elle a pris des contacts pour organiser un **marché pendant l'été de producteurs locaux**. Ce marché pourrait avoir lieu de 17h30 à 20h30-21h les jeudis. Ce jour est disponible pour plusieurs vendeurs et permet de s'associer avec la présence du pizzaiolo et les animations du pub irlandais. Une dizaine de commerçants se sont déclarés intéressés : volailler, charcutier, légumes plants, biscuits secs, pain bio, huiles bio. Cette idée séduit la plupart des conseillers qui demande si une date de mise en place peut être définie : un démarrage au 2 juillet est prévu sur les allées. Ce marché ne vise pas du tout à concurrencer le marché du mercredi matin mais à compléter l'offre en permettant aux personnes indisponibles le mercredi d'accéder à un marché.
- Maryline SOLANA-LASSALLE dit qu'elle avait vu que dans le nouveau cimetière les gens déposaient les déchets au pied du portail à gauche. Guy LAPEYRE lui répond qu'une dalle de béton avait été prévue pour installer un conteneur mais que cela n'a pas été fait, il faut s'en occuper.
- Florianne CLAVERIE demande si porte de Vic en direction du boulevard du Midi, il ne serait pas intéressant de modifier le stationnement en privilégiant un parking en épi à la place d'un stationnement parallèle à la rue, cela ferait gagner quelques places de stationnement. Guy LAPEYRE dit qu'il ira voir sur place.
- René PETIT rappelle qu'une nouvelle distribution de masques aura lieu le vendredi 19 et samedi 20 juin à la salle des fêtes et demande aux conseillers qui pourrait se libérer pour la distribution. Sandrine DROUART demande si les personnes qui ne sont pas venues à la première distribution sont venues à la mairie. M. le Maire lui dit que oui mais que tout le monde n'est pas venu. Les personnes venant cette fin de semaine pourront retirer les premiers masques si cela n'a pas encore été fait.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 23h30.